Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 17 (1937)

Heft: 6

Rubrik: Petites annonces classées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organisation des voyages

Pour les voyages individuels, les voyages en groupes et les voyages individuers, les voyages en groupes et les voyages à prix forfaitaires, les visiteurs sont priés de s'adresser aux Représentants de Réseaux de Chemins de Fer français et étrangers, aux repré-sentants des Compagnies de Navigation maritime et aérienne et à toutes les Agences de Voyages françaises et étrangères. Le Commissariat Général de l'Exposition Inter-

nationale de Paris 1937 invite les Directeurs des Agences de Voyages à bien vouloir lui demander directement tous renseignements généraux et particu-liers; il leur sera répondu dans les délais les plus

Vente de la Carte de légitimation

La CARTE DE LEGITIMATION est vendue par les administrations, personnalités ou organismes suivants : Représentants des Réseaux de Chemins de fer français à l'étranger, Préfectures de la Corse et de l'Algérie, Résidences Générales de la Tunisie et du Maroc, Haut Commissariat en Syrie et au Levant, Gouvernements Généraux, Gouvernements et Rési-dences Générales des Colonies françaises, Comités mixtes de propagande pour l'Exposition à l'étranger, mixtes de propagande pour l'Exposition a l'etranger, Attachés et Agents Commerciaux français à l'Etranger, Représentants des Compagnies de navigation maritime, Commissaires à bord des paquebots, Agences de la Compagnie « Air-France » et Agences de voyages françaises et étrangères établies hors de la Métropole. Les Services du Commissariat Général de l'Exposition ne vendent pas de carte de légitimation tion.

La « Carte de Voyage » à l'usage des visiteurs résidant en France

Pour les visiteurs de l'Exposition Internationale de résidant habituellement en France (peu Paris 1937, restant habituellement en France (peu importe qu'ils soient Français ou étrangers), il a été créé une «carte de voyage» au prix de 20 francs, en vente dans les gares des réseaux français et dans les agences de voyage. Cette carte, valable vingt

jours, donne droit à une réduction de 75 % sur le prix du retour et à une entrée gratuite à l'Exposition, ainsi qu'aux réductions suivantes : 15 % sur les tarifs normaux des lignes aériennes

Air-France »;

25-33 % dans les musées; 10 % dans certains théâtres et salles de spectacle; 10 % dans divers restaurants.

Conditions pour les voyages en groupe

D'après ce que nous avons appris, il n'y a pas de conditions spéciales pour les visiteurs qui se ren-draient à l'Exposition en groupes. Ce sont donc les conditions ordinaires qui sont applicables comme in-

diqué ci-après :

diqué ci-après:

En France. — Voyage en groupe à partir de dix personnes et au delà: 50 % de réduction sur le tarif plein (deux fois le prix du billet simple course). Si le voyage en groupe ne se fait qu'à l'aller et que les visiteurs reviennent séparément, la réduction ne sera que de 30 %. Pour les voyageurs en groupe, il n'est pas nécessaire que chacun d'eux soit titulaire d'une « carte de voyage » à 20 francs, et c'est en cela que consiste l'avantage des voyages collectifs.

Lorsque l'on pout réunir deux cent cinquante à trois

Lorsque l'on peut réunir deux cent cinquante à trois cents personnes pour organiser un train spécial, la réduction peut s'élever à 60-65 %; il y a lieu dans ce cas de s'entendre avec la direction du réseau intéressé.

En Suisse. — Voyage en groupe de : 6-14 personnes : réduction de 30 % (sur le tarif plein);

10-99 personnes : réduction de 40 % (sur le tarif plein);

100 personnes et plus : réduction de 50 % (sur le tarif plein).

N.-B. — Il a été particulièrement difficile de réunir ces différents renseignements, et nous déclinons toute responsabilité quant à leur exactitude. Néanmoins, nous rappelons que les différents Secrétariats de la Chambre de Commerce Suisse en France sont à l'en-tière disposition de leurs membres pour compléter ces renseignements.

Classées Petites Annonces

N. B. Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 0 fr. 50 pour la France et à 1 fr. 50 pour la Suisse, à la Chambre de Commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

Demandes de représentation de produits suisses:

Alimentation: (80) Appareillage électrique (88). Horlogerie, instruments de préci-

sion (86).

Produits chimiques et pharmaceutiques (89).

Machines industrielles (76).

Textiles :

Confection pour dames. Textiles en général (78, 90). Bonneterie (64, 73, 82).

Français bien introduit place Paris de-mande carte fabrique organdis, plu-metis, tous autres tissus, pour con-fections en gros (75).

Représentation dans produits de beauté et tous articles intéressant cette branche est demandée (85).

Divers :

Art. de ménage (79). Tout ce qui intéresse l'Afrique Occi-dentale (18). Décolletages (81). Divers (91).

Maison bien introduite sur la place désire représenter des fabricants suisses d'instruments de précision et d'optique (68).

Représentant habitant Toulouse de-mande agence générale, avec dépôt, de maisons faisant les appareils électriques ménagers (cuisinières, chauffe-eau, etc...) (70).

Membre de la Chambre demande Agence Générale pour le Sud-Ouest de tous articles manufacturés, mais de préférence appareils de précision, électricité, moteurs, etc... (71).

Demandes de représentation de produits français:

Produits chimiques et pharmaceuti-

Machines et fournitures de bureau Articles industriels (84).

Divers:

Louerai avec ou sans promesse de vente carrières de silice pure pour verreries et céramiques, 70 km. Ouest de Paris (83)

Assureur parisien, 30 ans, recherche, p. la France ou la région parisienne seulement, agence générale d'une compagnie d'assurances accidents, incendie, risques divers; peut garantir production intéressante dès début. Références (92).

Comptabilité :

Expert comptable, référence 1er ordre, français, allemand, mise à jour, contrôle, expertise, bilan, fisc (69).

Offre de représentation :

Je cherche un représentant à la commission pouvant s'adjoindre un arti-cle de luxe à ses représentations ha-bituelles, en France ou en Suisse